

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

N° 121/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**OBJET : Détermination
des dépenses pouvant
être imputées au compte
6232**

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, dix-sept septembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 septembre 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de **BARBENTANE** : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de **CABANNES** : GIRARD Nathalie, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune de **EYRAGUES** : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de **GRAVESON** : CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de **MAILLANE** : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de **MOLLEGES** : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de **NOVES** : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune de **ORGON** : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de **PLAN d'ORGON** : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de **ROGNONAS** : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de **VERQUIERES** : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de **BARBENTANE** : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : PONCHON Solange (absente ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric), REYNES Bernard (absent ayant donné à pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

Pour la Commune de **EYRAGUES** : POURTIER Yvette (absente ayant donné pouvoir à GILLES Max).

Pour la Commune de **GRAVESON** : PECOUT Michel (absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie).

Pour la Commune de **NOVES** : FERRIER Pierre (absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges).

Pour la Commune de **ROGNONAS** : PICARDA Yves (absent ayant donné pouvoir à MONDET Cécile).

M. le vice-président délégué aux finances expose que l'utilisation du compte 6232 « Fêtes et cérémonies » nécessite que soit procédé à l'établissement d'une liste des dépenses pouvant être imputées sur cet article budgétaire.

La liste suivante est proposée au Conseil Communautaire:

- cadeaux de fin d'année,
- cadeaux de naissances et de mariages,



- cadeaux divers (départs, retraites,...etc..)
- fournitures pour fêtes et vœux,
- gerbes et fleurs,
- participations financières pour événements (cérémonies, commémorations, apéritifs),
- repas de fin d'année, repas de fonctions.

Après exposé, le Conseil Communautaire autorise l'imputation au compte 6232 des dépenses ci-dessus présentées.

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 septembre 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

